

Le Ministre

Kinshasa, le

31 OCT 2022

N° MINEPST/CABMIN /SG/80/ 2200 / 2022

Transmis. Copie pour information à :

- Madame le Secrétaire Général a.i. à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Monsieur l'Inspecteur Général de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Madame, Monsieur le Directeur-Chef des Services Centraux ;
- Madame, Monsieur l'Inspecteur Général Adjoint, (Tous) à KINSHASA/GOMBE
- Madame, Monsieur le Gouverneur de la Ville-Province de Kinshasa et de Province (Tous) ;
- Madame, Monsieur le Ministre Provincial en charge de l'Education (Tous) ;
- Monsieur le Coordinateur National des Ecoles Conventionnées (Tous) ;
- Monsieur le Président National de l'Association des Parents d'Elèves (Tous) ;
- Monsieur le Président National de l'Association des Promoteurs d'Ecoles Privées Agréées (Tous) ;
- Madame, Monsieur le Coordinateur Urbain et Provincial des Ecoles Conventionnées (Tous) ;
- Madame, Monsieur le Chef de Sous-Division Urbaine et Provinciale de l'EPST (Tous) ;
- Madame, Monsieur l'Inspecteur-Chef de Pool de l'EPST (Tous) ;
- Monsieur le Coordinateur Diocésain, Communautaire, Sous-Provincial, Conseiller Résident des Ecoles Conventionnées (Tous).



Objet : Note circulaire relative à l'exécution de l'hymne national dans tous les Etablissements d'enseignement

A - Madame, Monsieur le Directeur Provincial de l'EPST (Tous) ;

Madame, Monsieur,

**Objet : Note circulaire relative à l'exécution de
l'hymne national dans tous les
Etablissements d'enseignement**

**A - Madame, Monsieur le Directeur Provincial
de l'EPST (Tous) ;**

Madame, Monsieur,

Il ressort de nombreux rapports en provenance de terrain que la pratique de levée des couleurs nationales est en voie d'être abandonnée dans beaucoup d'établissements scolaires.

A cet effet, je vous rappelle que le Cours d'Education Civique et Morale vise à amener l'apprenant à « vivre les relations » et à « pratiquer les actes » qui traduisent leur attachement et amour à la Patrie et à la Nation Congolaise. Que les enseignants vivent l'Education Civique et Morale avec leurs élèves plus qu'ils n'enseignent en vue du changement intégral de notre société.

En effet, au-delà de son rôle d'instruction et de transmission du savoir, l'institution scolaire doit aussi s'occuper de la construction de la conscience morale et civique de l'apprenant.

Ainsi, j'instruis les différentes autorités scolaires de restaurer le rite solennel du salut au drapeau. Elles veilleront scrupuleusement à ce qui suit :

1. La levée des couleurs nationales se fera chaque jour ouvrable de la semaine et ce, de 7H15' à 7H25' pour ceux de l'avant-midi et de 12H15' à 12H25' pour ceux de l'après-midi.
2. Chaque premier jour ouvrable de la semaine, le Chef d'Etablissement tiendra une causerie morale sur un thème d'actualité ou sur un thème propre aux réalités du milieu directement après la levée des couleurs nationales;
3. L'affichage de l'effigie du chef de l'Etat dans chaque bureau et salle de classe.

Cette instruction ne doit souffrir d'aucune faille.

Toutes les autorités scolaires doivent en assurer une large diffusion auprès de tous les établissements d'enseignement aussi bien publics que privés agréés et veiller à sa stricte application.

Sentiments patriotiques.

Professeur Tony MWABA KAZADI

